

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 23 septembre 2013

POINT VII.2 - 2^e alinéa :
Compte-rendu des travaux du CEVU du 13 septembre 2013 exerçant les compétences de la
commission de la Formation et de la Vie universitaire : compte-rendu des travaux de la
commission de la Pédagogie du 6 septembre 2013 : projet internationaux :
2 projets non diplômants

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011
- VU l'avis du CEVU du 13 septembre 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 19 pour (Unanimité) : les 2 projets internationaux non diplômants.

Dijon, le 25 septembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : - Relevé synthétique des avis du CEVU
- Tableau des projets internationaux

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 26 septembre 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 26 septembre 2013